



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2021 DAC 23 Subvention (128.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Maison ouverte pour le Théâtre Dunois (13e) et le Théâtre Astral (12e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la politique de soutien aux lieux de création et de diffusion du spectacle vivant, je vous propose, par le présent projet d'apporter notre soutien à l'association La Maison ouverte, gestionnaire des Théâtre Dunois et Théâtre Astral au sein du Parc Floral.

Le Théâtre Dunois est un lieu unique à Paris puisqu'il est, depuis 1999, le seul lieu entièrement dédié à la création et la promotion du spectacle vivant auprès des jeunes spectateurs et de leurs familles. En 2019, le Théâtre Dunois a ouvert une nouvelle page de son histoire avec l'arrivée d'un nouveau directeur, Christophe Lалуque, pour remplacer Nelly Le Grevellec, fondatrice du théâtre partie à la retraite fin 2018. Le projet du nouveau directeur continue de repérer, présenter des séries longues et défendre des spectacles contemporains d'une qualité rare, pour un public allant de la petite enfance à l'adolescence. Dans cette lancée, faire découvrir à un public parisien plus large, non spécifiquement jeune public ou familial, l'excellence de certains artistes de ce secteur, reste un objectif à développer en représentation tout public. De nombreuses actions ont déjà été mises en place en ce sens : soirées cartes blanches, résidence d'un compositeur associé, représentations hors-les-murs, ouverture systématique du bar pour un brunch du dimanche...

Au-delà d'une programmation artistique exigeante, le Théâtre Dunois porte un projet d'éducation artistique et culturelle ambitieux et ancré sur le territoire. Ainsi, des rencontres et ateliers sont régulièrement organisés en lien avec la programmation par l'équipe du théâtre et de nombreux projets sont menés au sein des établissements scolaires, dont des résidences d'artistes pour des enfants de la crèche à l'université, ainsi que les familles et équipes enseignantes.

Fin 2019, la Ville de Paris a confié l'exploitation du Théâtre Astral, situé dans le Parc floral (12e), à l'association la Maison ouverte qui associe à son projet cinq compagnies œuvrant à l'adresse de la petite enfance. Le projet renvoie à la notion de « Jardin planétaire » émanant du concept du

jardinier-poète Gilles Clément, parrain d'honneur du lieu. Ce théâtre, envisagé comme un laboratoire de création, niché dans un écrin de nature, propose ainsi de compléter l'offre du Théâtre Dunois en multipliant les possibilités d'accueil de création. Il permet aussi d'élargir les possibilités d'actions culturelles et de sensibilisation autour d'un projet spécifique, ancré dans le foisonnement du Parc Floral, qui mêle petite enfance, arts vivants et êtres vivants. Dans cette optique, à travers le Jardin planétaire, le Théâtre Dunois s'engage artistiquement pour la défense des droits culturels et environnementaux des générations futures.

Dans le contexte exceptionnel de l'épidémie de covid-19 et à la suite des mesures gouvernementales prises pour la gestion de cette crise sanitaire, la structure s'est trouvée dans l'obligation de rester fermée au public sur les deux sites en ce début d'année 2021 et de revoir sa programmation. Les équipements culturels, en fonction de leur situation respective, accueillent des équipes artistiques dans leurs murs ou en partenariat pour des résidences et des répétitions, organisent des représentations professionnelles pour assurer une visibilité aux spectacles créés, dans le strict respect des protocoles sanitaires, et maintiennent ou redéployent des interventions en milieu scolaire (temps d'éducation artistique et culturelle) ou en direction de publics isolés et particulièrement fragiles.

La structure ajuste son budget prévisionnel 2021 régulièrement pour tenir compte des annonces gouvernementales et des reports ou annulations au sein de la programmation initialement annoncée. Un budget réalisé 2021, qui sera remis au début de l'année 2022, permettra de connaître les ajustements des dépenses et des recettes réelles.

Je souhaite rappeler que la Ville a fortement accompagné ses partenaires culturels en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire inédite qui a frappé durement ce secteur.

En 2021, la crise qui se poursuit rend nécessaire, au cas par cas, l'ajustement du montant de subvention pour tenir compte de la longue période de fermeture ou d'activité réduite des établissements culturels.

Dans un souci de bonne gestion, il est demandé aux établissements que la Ville de Paris finance, selon leurs possibilités, de participer à l'effort qui est demandé à toutes les délégations de la Ville dans un contexte budgétaire très dégradé par les conséquences de la crise sanitaire.

Cet effort s'explique par la situation très particulière que nous connaissons et ne préjuge pas du soutien qui leur sera apporté à l'avenir.

Par délibération 2020 DAC 669 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020, un acompte de 60.500 euros au titre de l'année 2021 a été attribué à l'association. Il vous est proposé d'accorder le solde de cette subvention au titre l'année 2021, à hauteur de 67.500 euros, après déduction de l'acompte déjà versé. Cela porte la subvention pour les activités 2021 de la structure, sur les deux sites, à 128.000 euros au total :

- une subvention de 120.000 euros accordée pour le projet du Théâtre Dunois pour l'année 2021, soit 59.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé ;
- une subvention de 8.000 euros pour le projet développé par le Théâtre Astral au sein du Parc Floral.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant à convention relatif à l'attribution du solde de la subvention annuelle de fonctionnement pour la Maison ouverte pour le Théâtre Dunois et le Théâtre Astral, annexé au présent projet.

La Maire de Paris

2021 DAC 23 Subvention (128.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Maison ouverte pour le Théâtre Dunois (13^e) et le Théâtre Astral (12^e).

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2020 DAC 669 des 15, 16 et 17 décembre 2020, relative à l'attribution d'un acompte de 60.500 euros au titre du fonctionnement 2021 du Théâtre Dunois, et vu la convention correspondante signée le 4 janvier 2021 établie entre la Ville de Paris et l'Association La Maison ouverte ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention relative à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine Rolland au nom de la 2^e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association La Maison ouverte, 108 rue de Chevaleret 75013 Paris, au titre de l'année 2021, est fixée à 128.000 euros, soit au total un complément de 67.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé, afin de soutenir les activités du Théâtre Dunois et du Théâtre Astral. 20808 ; 2021_03903

Article 2 : La dépense correspondante de 67.500 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris répartie comme suit :

- un complément de 59.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé, afin de soutenir les activités du Théâtre Dunois.
- une subvention de 8.000 euros afin de soutenir les activités du Théâtre Astral.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention annuelle relative à l'attribution du solde de subvention de

fonctionnement à l'association La Maison ouverte annexé au présent projet.